

L'élan des origines

C'est avec le **Parc du Yellowstone** (1872), dans le Wyoming, que la volonté de « *conserver intact pour les générations futures* » des espaces naturels s'affirme une première fois, et de manière concrète, sous la forme d'un « *parc national* ». Déjà, en France, les Eaux et forêts avaient impulsé les lois et les chantiers du « *Reboisement des Terrains en Montagne* » ●3 ●4, mais c'est la

motivation esthétique qui avait poussé les **peintres de l'école de Barbizon** ●5 à réclamer un traitement privilégié de la forêt de Fontainebleau (1861) : les « *séries artistiques* ». **La Suède** (1909) crée le premier parc en Europe. En France, les associations jouent un rôle important dans la défense de la nature comme

dans les calanques ●6. La **Ligue pour la protection des oiseaux** crée la première réserve naturelle : les Sept îles en Bretagne ●7g en 1913, et la **Société nationale d'acclimatation** celle de Camargue (1927) ●7d. Le **Club alpin français**, avec **Edouard-Alphonse Martel** et le **Touring Club de France** lors du Congrès forestier international de 1913, formulent chacun une définition des parcs. À l'exception de La Bérarde

en Oisans ●8 ●9 (1913), créé par le forestier **Alphonse Mathey** ●10, les premiers parcs nationaux français sont coloniaux (Antarctique, Afrique du nord, Afrique noire, Madagascar...) ●11 ●12.

La Vanoise

Dès 1936, plutôt qu'une réserve de chasse, le **Club alpin**, le **Touring club** et la **Société nationale de protection de la nature** réclamaient un parc national

« à l'américaine », avec de nombreux touristes, pour les uns, à l'abri de la pression humaine, pour les autres. En 1943 **Marcel Couturier** ●13, chirurgien, alpiniste, chasseur et spécialiste du bouquetin, plaide pour un grand parc associé à celui du

Grand Paradis. Pour **Gilbert André** ●14d, c'est une « *enclave de nature intacte* » qui doit permettre de sauvegarder la culture montagnarde et autoriser le « *retour aux sources* » des citadins ●15. Le **Club alpin**, avec **Lucien Devies** et **René Verlet** ●15d, s'emploie à rassembler les parties prenantes. C'est finalement **Denys Pradelle** ●16g, un architecte-urbaniste, qui accouchera du schéma de zonage « *radio-*

concentrique ». **Yves Bétolaud** ●17d, chargé de la cellule « *protection de la nature* » à la direction générale des Eaux et forêts sous l'autorité de **François Merveilleux du Vignaux** ●18, prépare un texte de loi pour la création des parcs nationaux. Le zonage

concentrique (réserve intégrale, zone centrale, zone périphérique) traduit la synthèse entre des attentes contrastées autour du projet de Vanoise. La loi est adoptée le 22 juillet 1960. Le Parc national de la Vanoise est créé le 6 juillet 1963. À son premier directeur, **Maurice Bardel** ●19d, succédera **Claude Paireaudeau** ●20d. L'Association des Amis du parc, présidée par **Pierre Truchet** ●21, chirurgien à Chambéry, lui apporte son soutien.

Port-Cros

Dès 1921, **Monsieur et Madame Henry** ●22, propriétaires d'un vaste domaine dans l'île ●23, s'emploient avec le **Touring Club de France** et la **Société nationale de protection de la nature** à protéger à Port-Cros : ce « *paradis sur terre* » prisé des intellectuels, artistes et écrivains. En 1930 les terrains appartenant à l'État (la Marine), qui représentent une grande partie de l'île, sont classés au titre des sites. Et en 1961 **Mme Henry**, devenue veuve, souhaite faire don de sa propriété à l'État pour la préserver comme « *parc national* ». Scientifiques et forestiers vont soutenir le projet ●22 en argumentant sur la qualité du milieu naturel terrestre et maritime. **Yves Bétolaud** ●17d sera nommé chargé de mission pour la création du parc qui aboutira seulement le 14 décembre 1963.

